

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 883

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMERCIAL D'UNE SURFACE DE 67 M² SIS 16 AVENUE DE BUDENHEIM

LA MAIRE,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n°2026-022 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

VU la décision municipale n°2022/494 du 28 octobre 2022 portant sur la fixation du montant du loyer de la boutique éphémère Aux Bonnes Créations à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

VU les documents déposés par la société STYLE D'AFRIQUE, dont le siège social est au 3 Allée des Pinsons – 78260 ACHERES, immatriculée sous le numéro 93292017600017 au registre du commerce de Versailles et représentée par Madame Victoire NKOMBO MAZOUKA ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise STYLE D'AFRIQUE, représentée par Madame Victoire NKOMBO MAZOUKA remplit les conditions nécessaires pour l'occupation du local communal à destination de boutique éphémère, d'une surface de 67 m² situé au rez-de-chaussée sis 16 avenue de Budenheim à Eaubonne, pour une activité de vente de prêt à porter et d'accessoires de mode ;

DÉCIDE

↳ **ARTICLE 1 : DE CONCLURE** avec l'entreprise STYLE D'AFRIQUE, représentée par Victoire NKOMBO MAZOUKA, une convention d'occupation du local commercial d'une surface de 67 m² situé au rez-de-chaussée des locaux sis 16 avenue de Budenheim à Eaubonne ;

↳ **ARTICLE 2 : D'AJOUTER** que cette occupation prendra effet à compter du lundi 3 août 2026 jusqu'au lundi 17 août 2026 matin, moyennant un loyer de 400 € ;

↳ **ARTICLE 3 : DE PRÉCISER** que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Argenteuil et ampliations en seront adressées à Madame la Trésorière Principale de Franconville Le Parisis.

Eaubonne, le **24 JUIL. 2026**

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 24/07/2026
Publiée le : 24/07/2026
Exécutoire le : 24/07/2026
Délai de recours : 2 mois A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN	Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
Karima BENTOUT	Lyllian SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services



Pour la Maire,
Par suppléance,
Adjoint à la Maire

Lionel MÉNARD